



Direction des affaires scolaires

2017 DASCO 08 G – Collèges publics parisiens - Participations (199 438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2002, il a été décidé d'allouer aux collèges une dotation de fonctionnement pour leur permettre de financer directement des dépenses de fournitures pour des travaux réalisés par leur propres agents ou par les agents des équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP). Il s'agit de travaux de faible importance, généralement des rénovations de murs et de sols, qui améliorent sensiblement le cadre de vie.

Chaque collège rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La répartition par établissement qui vous est proposée a été effectuée après enquête auprès de chaque collège.

Le projet de délibération qui vous est soumis porte au total sur une attribution de 199 438 € aux collèges publics parisiens.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Départemental